

*Lorsqu'ils ont fermé les petites écoles rurales
Je me suis tu , cela ne me concernait pas*

*Lorsqu'ils ont supprimé des postes de directeurs
Je me suis tu, je n'étais pas directeur*

*Lorsqu'ils ont restreint les apprentissages aux lire écrire compter
Je me suis tu, je pensais que ce n'était pas si grave*

*Lorsqu'ils ont empêché des collègues de s'exprimer
Je me suis tu, je n'écris rien pour ma part sur les réseaux sociaux*

*Enfin, lorsqu'ils ont eu fini de "moderniser" l'Ecole
devenue un vaste champs de ruine où il n'y avait plus qu'à tout
reconstruire,
Nous n'avions plus que nos yeux pour pleurer
Et nous nous sommes mis à regretter de n'avoir rien fait ... avant ...
quand il en était encore temps.*



Le 30 mars nous serons à nouveau dans la rue ! RDV Place Garibaldi à 10 h



**Dans cette période d'action et de résistance
il faut se syndiquer !**

Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°64

Sommaire: Mouvement, APPEL DIRECTIONS; 30 mars, Direction d'école, Stage "début de carrière", REP, Fonction publique, Sanctions, Ineat/exeat, Ris, Retraites



REUNION Spéciale MOUVEMENT 2019 :

MERCREDI 27 MARS à 9 h au local du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU tiendra aussi bien sûr des permanences tout au long de l'ouverture du serveur et pendant les vacances.



Jusque ici tout va bien !!!! Mais après ???



A l'initiative du SNUipp-FSU, 4 organisations syndicales déposent une alerte sociale auprès du Ministère.

Lire le courrier au Ministre [ici](#)

Nous devrions être reçus en début de semaine sur des points cruciaux et notamment par exemple :

- Faire revenir le MEN sur sa volonté d'affecter au delà des vœux saisis sur toutes les zones et tous les MUG
- Prise en compte de l'AGS (coefficient ou paliers)
 - Prise en compte des années à titre provisoire pour les collègues en Rep et zones rurales

De nouvelles avancées ont pu être obtenues par le SNUipp-FSU lors du CTSD du 20 mars:

- ▶ **points pour enfants ;**
- ▶ **nouvelle zone infra départementale créée ;**
- ▶ **priorités "retour" Cappei (qui peuvent ainsi permettre d'éviter des affectations forcées dans l'Ash)**

Lire le compte - rendu complet : [ici](#)

Barèmes du mouvement : [ici](#)

Zones infra départementales : [ici](#)

CALENDRIER prévisionnel du mouvement.

1er AVRIL au 14 AVRIL 2019 MIDI: OUVERTURE du serveur IPROF.

A compter du 19 AVRIL: envoi des accusés de réception du mouvement dans les boîtes professionnelles.

Au plus tard le 26 AVRIL: retour à l'IA des accusés de réception + fiche bonifications par mail à: mouvement1degre06@ac-nice.fr si ERREUR ou demande d'annulation pour un collègue déjà à TD

COPIES au SNUipp-FSU dans tous les cas



MOUVEMENT 2019 : comment ça fonctionne ?

-- Modalités, voeu géographique obligatoire quézaco ?,
nos conseils etc...

TOUT EST **ICI**

-- Les PREMIERS documents de l'IA pour faire le mouvement :

TOUT est **ICI**



Situations sociales graves

Possibilité de monter un dossier auprès de l'assistante sociale du Rectorat

Annexe 2 + courrier + PJ à retourner **avant le 10 AVRIL 2019** à la conseillère technique du service social du Recteur + informez la Dipe 2

COPIE de l'annexe + courrier au SNUipp pour suivi

Appel à candidature



Directions REP et REP+

Candidatures à retourner pour le 27 mars midi à la Dipe 2.

Copie au SNUipp-FSU

La circulaire [ici](#)



Loi Blanquer : Toutes et tous dans la rue le 30 mars ! Enseignants, parents tous concernés !

A la suite du 19 mars, le SNUipp et la FSU appellent à une journée d'action et de MANIFESTATIONS

partout en France SAMEDI 30 MARS contre la LOI "école de la confiance" (sic !)

Rassemblement à 10 h Place Garibaldi à Nice

Mobiliser les parents pour venir manifester avec nous !

La FCPE se joint au mouvement.



Des outils pour mobiliser !

La loi Blanquer en 5 minutes: pour les enseignants : [ICI](#)

La loi Blanquer en 5 minutes / VERSION PARENTS: [Ici](#)

Vidéos du SNUipp FSU 13 (1 par article de la loi) pour vous expliquer en 90sec chaque article de cette loi : : <http://13.snuipp.fr/>

Des visuels ici pour vous aider

LIRE la suite : [ICI](#)



**Continuez à adresser massivement le courrier aux élu(e)s
(députés, sénateurs et maires) ci-dessous.
Copie au SNUipp-FSU**

**Continuez à adresser massivement le courrier aux élu(e)s (députés,
sénateurs et maires) ci-dessous. Copie au SNUipp-FSU**

**Courrier relatif aux établissements publics des savoirs fondamentaux à envoyer aux
élu(e)s**

Analyse complète de la Loi Blanquer ici



Réunion SNUipp-FSU spéciale Direction d'école

Compte rendu de la RIS spéciale direction d'école **du 20 mars** consacrée en particulier à l'actualité de la création par la "loi sur l'école de la confiance" des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux et ses conséquences sur la direction d'école. Des débats riches qui ont abouti sur plusieurs propositions d'action.

[Lire le compte rendu](#)



Acte II des Etats Généraux de la direction d'école Jeudi 23 mai 2019 au lycée Thierry Maulnier à Nice Ouest

Après le succès de l'édition 2018 des Etats Généraux départementaux de la direction, le SNUipp-FSU propose aux directeurs et directrices des Alpes-Maritimes de poursuivre les travaux engagés. Dans le prolongement des ateliers 2018, **le SNUipp-FSU propose de reprendre collectivement la main sur le métier.**

Face au manque de reconnaissance par l'institution de l'engagement professionnel de celles et ceux qui font la réussite du fonctionnement des écoles au quotidien, il s'agit de nourrir entre pairs les débats et controverses professionnelles dans un contexte où la parole est libérée. Pour ne pas laisser à la seule prescription officielle la définition des

critères du travail bien fait, le SNUipp-FSU invite les directrices et directeurs à s'engager collectivement dans une (re)conquête de l'agir professionnelle.

Ce sera l'objet de l'intervention matinale de Frédéric Grimaud, professeur des écoles et chercheur associé à l'équipe EGAPE d'Aix-Marseille qui initié un « chantier métier » sur la direction d'école dans les Bouches du Rhône.

Les menaces qui pèsent sur la direction d'école à travers la création des « Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux » rendue possible par la « loi sur l'école de la confiance » invitent à s'emparer d'un projet alternatif et ambitieux pour un meilleur fonctionnement pédagogique de l'école primaire et par conséquent une amélioration significative des conditions d'exercice de la direction. Comment, face à un projet ministériel sans ambition pédagogique de réduction des inégalités scolaires mais qui vise à renforcer le contrôle hiérarchique des pratiques enseignantes, construire les résistances et les alliances collectives pour faire vivre un autre projet ? Les travaux de l'après-midi seront consacrés à cette urgence de riposte collective.

Les Etats Généraux de la direction d'école sont un stage syndical.

La participation à un stage syndical sur le temps de travail **est de droit (non soumise à autorisation) mais l'information doit être transmise à votre IEN un mois avant, soit impérativement avant le 23 avril, délai de rigueur.**

Un modèle de courrier mis à votre disposition.

Programme complet et modalités d'inscription ici



Stage à destination des collègues PFSE, T1, T2, T3,...le 26 Mars

Déjà un succès : 80 jeunes collègues inscrits.

L'objectif de cette rencontre est de répondre au mieux aux interrogations et inquiétudes, mais aussi d'échanger, de débattre à partir des vécus de classe et d'école, prendre du recul et tirer les premiers bilans de la formation.

* Visioconférence avec la participation de M. Sébastien PESCE, maître de conférence à l'université de Tours.

« Dans ma classe : traitement des situations critiques. »



Éducation prioritaire : l'enquête

L'Observatoire des zones prioritaires lance une évaluation indépendante de la refonte de l'éducation prioritaire. Un questionnaire en ligne adressé par l'association à toutes les écoles de REP et REP+.

Les textes publiés en 2014 qui refondaient l'éducation prioritaire précisait que les projets de l'ensemble des réseaux ainsi que la carte de leur implantation devaient être évalués en 2019.

Une étape importante pour qui entend améliorer et renforcer ce dispositif et ainsi mieux contribuer à la réussite des élèves des quartiers défavorisés. Face à l'absence d'évaluation institutionnelle, l'Observatoire des zones prioritaires (OZP), association de référence, a décidé de prendre ses responsabilités et de lancer une évaluation indépendante du dispositif.

Lire la suite



Fonction publique : amplifier le mouvement !

Grève le 9 mai !

Rassemblements le 27 mars lors du passage du projet de loi au Conseil des ministres à midi et grève jeudi 9 mai font partie des actions prévues par sept organisations syndicales représentatives de la Fonction publique pour que soit retiré le projet de loi du gouvernement.

« Les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FAFP, FSU, Solidaires et Unsa de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de tous et toutes, porteuse de l'intérêt général ».

Les personnels ont également montré leur mobilisation pour préserver les services publics et l'école en particulier et leur opposition aux projets gouvernements actuels en arpentant en nombre les rues de France le 19 mars.

Lire la suite



En faute professionnelle ? Vraiment ?

Suite à la lettre des syndicats à Jean-Michel Blanquer pour lui demander de retirer ses menaces de sanction, la rue de Grenelle semble renouer le dialogue.

Les menaces de sanctions brandies par la rue de Grenelle à l'encontre des personnels des écoles qui refusent de participer aux évaluations CP n'y changeront rien. Ces tests restent contestés par la plus grande partie de la communauté éducative, c'est ce que le SNUipp-FSU et cinq autres syndicats ont fait savoir au ministre dans un courrier commun daté du 15 mars.

Lire la suite



Réforme de la Fonction publique : le projet de loi dynamite les droits des fonctionnaires !

Remise en cause des instances paritaires, recours institutionnalisé aux contractuels, gestion et évaluation des personnels, mobilité : la réforme de la Fonction publique préparée par le gouvernement aurait de lourdes conséquences pour les enseignantes et les enseignants.

Le projet de loi portant réforme de la Fonction publique, contesté par la totalité des syndicats représentatifs des fonctionnaires, a pour vocation de modifier en profondeur le recrutement et la gestion des personnels. Sous prétexte de l'assouplir, Il fragilise leur statut pour mieux le détricoter. Enseignantes et enseignants sont directement concernés par plusieurs dispositions du texte.

[Lire la suite ici](#)

La Fonction publique à la croisée des chemins : les organisations syndicales refusent de siéger au CCFP !

Tract FSU Fonction publique

À l'heure du New Public Management : Fonctionnaire, manager ou citoyen ? par Anicet Le Pors



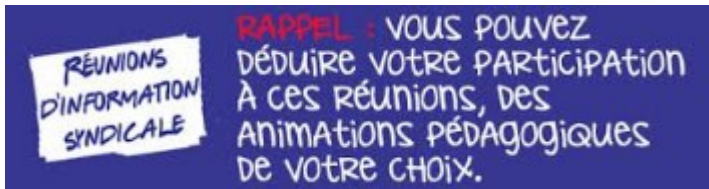
INEAT/EXEAT 2019

- ▶ **La circulaire de l'IA 06 est parue**
- ▶ **Demandes à faire avant le 26 AVRIL 2019**

- ▶ **COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**

- ▶ Sachant que ce mouvement complémentaire s'adresse prioritairement :
 - ▶ à celles et ceux qui n'ont malheureusement pas obtenu satisfaction aux permutations,
 - ▶ aux enseignants dont la mutation du conjoint a été connue après le 30/01/2019 et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint.
 - ▶ Mais cela concerne aussi les PFSE (stagiaires), et d'autres collègues titulaires potentiels.

[Tout est ici](#)



REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE du SNUipp-FSU / 2ème série !

ENEZ nombreuses et nombreux !

Les sujets d'actualité ne manquent pas ! Loi Blanquer, Fonction publique, Carte scolaire, Educatif, Mouvement, Promotion, Direction, Maternelle, enseignement spécialisé, inclusion et toutes les questions que vous souhaitez aborder...

Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !

Modalités, Dates et lieux : **Tout est ici**



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos